

PRÉCARITÉ, RETRAITE, PENIBILITÉ... GRÈVE GÉNÉRALE !!



Le secteur archéologie-patrimoine de la fédération CNT Communication-Culture-Spectacle (CNT-CCS) appelle tous les archéologues, du privé comme du public, à se mobiliser pour le retrait de la réforme des retraites qui fait reculer l'âge de départ à la retraite à 62 ans ainsi que toutes les autres réformes des retraites depuis 1993.

RETRAITE et PÉNIBILITÉ

Le gouvernement et le patronat veulent nous faire travailler plus longtemps alors que d'un côté beaucoup d'entre nous connaissent (ou ont connu) la précarité et de nombreuses périodes de chômage. Et de l'autre, on constate, à l'Inrap, dans les collectivités territoriales ou dans le privé, les sous-effectifs constant, l'augmentation du rythme du travail sur les chantiers, conséquence de la mise en concurrence de l'archéologie préventive (réduction des moyens, du temps etc. pour être plus compétitif). Qui en sont les premières victimes ?

Les salariés, archéologues sur le terrain avec une augmentation des troubles musculo-squelettiques (TMS) mais également les personnels administratifs qui subissent chaque jour les pressions hiérarchiques, avec une augmentation de la souffrance au travail.

Salarié du privé comme du public, le métier d'archéologue reste le même. Les conditions d'interventions sur les chantiers (climatiques, physique, etc.) touchent tous les archéologues indépendamment du statut de leur employeur ou de la nature de leur contrat. Nous sommes toutes et tous concernés. Avec la réforme actuelle des retraites dans quelles conditions interviendrons-nous sur les chantiers à 62 ans, voire 67 ans ??

PRÉCARITÉ

Les archéologues de l'Inrap se mobilisent aujourd'hui pour le retrait pur et simple du contrat précaire et flexible, le contrat d'activité (CDA). Le gouvernement veut étendre ce dispositif à l'ensemble des fonctions publiques, il est donc destiné entre autres aux archéologues des collectivités territoriales. Cette exploitation de la précarité n'est pas qu'une particularité de l'Inrap, elle est également très bien utilisée dans le privé et les services des collectivités locales.

- **Retrait de toutes les réformes des retraite depuis 1993. Départ à 60 ans et 37,5 annuités pour TOUS !**
- **Reconnaissance de la pénibilité du métier d'archéologue. Départ à 55 ans !**
- **Suppression du CDA à l'Inrap et refus de son extension à toutes les fonctions publiques.**
- **Requalification de tous les contrats précaires (CDD, CDA) en CDI dans le public comme dans le privé.**

Pour la CNT, seule une mobilisation de tous les archéologues avec l'ensemble des salariés de la Culture et de l'ensemble de tous les travailleurs de tous les secteurs peut faire reculer le gouvernement sur la réforme des retraites. Cette mobilisation doit maintenant prendre la forme du grève générale reconductible, seule arme efficace des travailleurs.

**FACE A L'ÉTAT OU TON PATRON !
NE RESTE PAS SEUL(E),
SYNDIQUE-TOI !!**

contacter la CNT-CCS archéologie et patrimoine : secteur-archeologie@cnt-f.org
tel : 06 74 33 47 28. section CNT-Inrap : cnt@inrap.fr